



**FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP)
BURUNDI**

RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT

Agence des Nations Unies:

PNUD

Secteur Prioritaire (FCP):

*Réforme du Secteur de la Sécurité &
Armes Légères*

Numéro et Titre du Projet:

PBF/BDI/B/2: Casernement des membres de la Force de Défense Nationale pour atténuer l'impact de leur présence au sein des populations.

Numéro de Rapport:

N° 03

Période de Rapport:

Du 1er Janvier au 31 Décembre 2010

Budget du Projet:

- Le budget initial adopté était de 4 583 000 dollars mais le CPC a accordé un financement additionnel de 229 150 dollars.

Le financement global du projet sur fonds PBF est donc de 4 812 150 dollars

- Le Gouvernement Néerlandais a mobilisé un financement additionnel de 1 654 220 dollars.

Liste des Partenaires de mise en oeuvre:

- PNUD/BINUB
- Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, Ministère de la Solidarité Nationale,
- les entreprises de construction: SEIKO, DAC-CARDO, CEI, WELCO-ESTRACO, ENB, SOCOTRAPE

Couverture géographique du Projet:

Le projet a une couverture nationale.

Abbreviations:

- *BINUB : Bureau Intégré des Nations Unies au BURUNDI.*
- *PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.*
- *FCP : Fons de Consolidation de la Paix*
- *CPC : Comité de Pilotage Conjoint*
- *CTS : Comité Technique de Suivi*
- *FDN : Force de Défense Nationale*
- *MDNAC : Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants*
- *SSR-SA : Security Sector Reform & Small Arms*
- *MSN: Ministère de la Solidarité Nationale*
- *BCB : Banque Centrale de Bujumbura*

Durée du Projet/ Clôture du Projet:

- *Démarré en Septembre 2007, il été clôturé le 31 Décembre 2010.*

Il subsiste beaucoup d'activités à réaliser.

- *Le projet n'a jamais connu d'éventuelles interruptions au cours de la période considérée.*

RAPPORT NARRATIF

I. Objectif

Objectifs globaux et Résultats attendus

Le projet a pour objectif de caserner les militaires dispersés sur les multiples positions militaires à travers tout le pays dans le dessein de réduire les violations des droits de la personne humaine envers la population civile et jeter les bases pour améliorer la discipline et le professionnalisme de la FDN. Les résultats attendus sont les suivants :

- Les 17 casernes sont réhabilitées ;
- Les violations des droits de la personne humaine et des actes de banditisme envers les populations civiles par les militaires diminuent ;
- Les bases pour améliorer la discipline et professionnaliser la FDN sont établies ;
- Le contrôle des stocks d'armes et munitions devient effectif.

Relations du projet au Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix

Les activités de ce projet s'inscrivent dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Prioritaire de Consolidation de la paix au Burundi, spécialement dans le chapitre relatif à la réforme du secteur de la sécurité et la lutte contre la prolifération des armes légères de petit calibre. En effet, la dissémination des militaires rend difficile la formation et la restructuration du corps et l'hébergement des troupes dans des infrastructures appropriées permet le renforcement des structures de commandement et de contrôle et jeter les bases pour améliorer la discipline et le professionnalisme de la FDN. Bien plus, le casernement des troupes diminue les violations des droits de la personne humaine et les actes de banditisme envers les populations civiles.

Ces activités sont notamment :

- Réfection de 17 casernes;
- Relocalisation des familles déplacées dans les casernes ;
- Casernement des troupes et fermeture des multiples positions militaires ;
- Révision des aspects liés à l'ordre du camp contenus dans le bloc programme notamment les procédures de gestion du magasin d'armement et le contrôle des armes.

Principaux partenaires de mise en œuvre et leurs rôles

Le présent projet est une initiative conjointe entre le Gouvernement du Burundi et le Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) qui s'inscrit dans le cadre du Plan Prioritaire Pour la Consolidation de la Paix au Burundi. Le projet est mis en œuvre sous l'autorité conjointe du Ministère de la Défense Nationale et des anciens combattants (MDNAC) avec l'appui du BINUB. Les co-présidents du Comité de Pilotage Conjoint ont la responsabilité globale pour le suivi de la réalisation des résultats prévus dans le cadre de ce projet.

Le présent projet est géré et coordonné dans le cadre suivant :

- **Le Comité de pilotage conjoint.** Le Comité de pilotage conjoint est chargé de l'orientation stratégique, du contrôle, ainsi que de la prise de décisions concernant l'affectation des fonds reçu du Fonds Fiduciaire pour la Consolidation de la Paix. Les fonctions principales du Comité de pilotage sont entre autres :

- examiner les propositions de projets pour s'assurer de leur conformité avec le plan prioritaire ;
- approuver les projets présentés au Comité,
- affecter des ressources requises et approuver les rapports périodiques sur l'état d'avancement des projets ainsi que les rapports d'évaluation de leur impact.

Le Comité de pilotage est co-présidé par un représentant du Gouvernement et le Représentant Exécutif du Secrétaire général des Nations Unies au Burundi. Le Comité est appuyé par un Groupe d'Experts ainsi qu'un Secrétariat Technique.

- **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).** Le projet est mis en œuvre par le PNUD qui a la responsabilité finale auprès du siège pour les aspects programmatique et financiers du projet. Dans ce cadre, le PNUD a mis en place et appuie l'unité de gestion du projet dans la gestion des fonds reçu pour le projet, ainsi que toute transaction financière. La Section intégrée SSR SA fournira aussi des services administratifs, techniques et programmatiques pour appuyer la mise en œuvre du projet, y compris le détachement de 3 staffs dans l'unité de coordination.

- **Le Comité Technique de Suivi.** Le comité de suivi est établi pour superviser et assurer le suivi de ce projet et du projet « Renforcement de la discipline et de la cohésion au sein des membres de la FDN à travers la moralisation du corps ». Ce comité a comme premier rôle la supervision stratégique de la mise en œuvre, ainsi que l'approbation des plans de travail du projet, le suivi régulier des performances, le règlement de tous différends qui peuvent survenir, et de faciliter la coordination entre les partenaires et les autres acteurs nationaux ou internationaux impliqués dans la mise en œuvre. Le Comité de suivi est composé des ministères dont le CNCA et les agences des Nations Unies impliqués dans la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres partenaires, y compris les organisations non gouvernementales et les partenaires internationaux. Le Comité Technique de Suivi sera co-piloté par le MDNAC responsable pour la mise en œuvre et le BINUB section intégrée SSR SA.

- **Ministère de tutelle.** Le projet a été une initiative conjointe du MDNAC avec le BINUB, qui sont responsables pour la mise en œuvre du projet à travers le Comité Technique de Suivi Thématique approprié. Dans ce cadre, le Directeur du Projet, désigné par le Ministre, était responsable pour la direction générale et la réalisation des résultats prévus dans le cadre de ce projet. Le PNUD a été responsable pour les aspects programmatiques et financiers conformément aux règles de procédure du Fonds Fiduciaire pour la Consolidation de la Paix.

En plus, huit ingénieurs civils du MDNAC ont participé à la supervision des travaux de réhabilitation et ont appuyé la mise en œuvre du projet.

La sélection des partenaires et des agences d'exécution comme les entreprises de construction a été gérée selon les règles et procédures du PNUD. Cette sélection s'est faite sur la base d'un processus compétitif.

II. Ressources

Ressources Financières:

Le projet a été adopté avec un budget initial du Fond Fiduciaire de 4 583 000 dollars pour réhabiliter 14 casernes. Néanmoins d'autres casernes allaient être non réhabilitées. C'est dans ce cadre que le Gouvernement Néerlandais a mobilisé un financement supplémentaire de 1 654 220 dollars pour la réhabilitation de trois casernes additionnelles et un autre volet d'adduction d'eau dans trois casernes dépourvues d'eau potable. Par après, le MDNAC a adopté une nouvelle politique d'utilisation des combustibles en vue de substituer le bois de chauffage devenant de plus en plus rare d'une part et pour la sauvegarde de l'environnement d'autre part. Dans ce cadre, il a sollicité auprès du CPC un autre financement additionnel pour la construction des fours et cuisines dans les casernes. Au regard de la nature de la requête et de la performance réalisé par le projet, le CPC lui a octroyé un supplément de financement de 229 150 dollars.

Au niveau de l'exécution budgétaire, l'unité de gestion des projets élaborait chaque fois un plan de travail annuel budgétisé qu'il soumettait à la Direction du PNUD pour approbation. En cas de révision budgétaire, la même unité la soumettait préalablement au Comité Technique de Suivi pour analyse avant de la faire approuver encore une fois par la Direction du PNUD.

Ressources Humaines:

La mise en oeuvre quotidienne du projet a été assurée par une unité de gestion recrutée par le PNUD sur un processus compétitif.

Cette unité de gestion et de coordination était placée sous la double supervision directe des co-directeurs du projet pour appuyer les aspects administratifs, techniques et financiers du projet. Les responsabilités spécifiques de l'Unité de Coordination incluait :

- le développement des plans de travail détaillé pour l'exécution du projet ;
- la coordination quotidienne de la mise en oeuvre des activités ;
- l'administration journalière des opérations du projet ;
- la préparation et la révision des budgets, les demandes de paiement et d'achats ;
- la supervision et la coordination des agences d'exécution ;
- la préparation des rapports financiers et narratifs.

L'Unité de Gestion et Coordination était composée de 4 staffs nationaux sous la double responsabilité directe des co-directeurs du Projet :

- Un coordonnateur des projets, qui est responsable pour la supervision et la gestion de l'unité de coordination. Il a eu à coordonner parallèlement les deux autres PBF du MDNAC à savoir le Projet Moralisation et Réinsertion des familles déplacées ;

- Un officier ingénieur Chargé de Projet affecté en permanence à l'Unité ;
- Un assistant administratif et financier;
- Un chargé de suivi et évaluation, qui était responsable pour le suivi régulier de la mise en œuvre du projet, y compris les activités des agences d'exécution.

La Section intégrée SSR/SA du BINUB, compte tenu de sa responsabilité, a détaché dans l'unité de gestion du projet un Program Manager pour appuyer les aspects administratifs et financiers. Au terme de son contrat avec les Nations Unies, le Coordonnateur a assuré les fonctions de Program Manager de tous les trois projets jusqu'à leur clôture.

III. Mécanismes de mise en oeuvre et de suivi-évaluation.

La mise en œuvre.

La mise en œuvre de ce projet a été assurée par une unité de gestion recrutée à cet effet pour l'exécution d'un chronogramme détaillé des activités.

La mise en oeuvre du projet se faisait à trois niveaux notamment par :

- PNUD et l'Unité de gestion de projet à travers la production des rapports périodiques narratifs et financiers. L'équipe de projet effectuait régulièrement des descentes d'évaluation des activités du projet.
- Le CTS pour son appui périodique pour l'atteinte des résultats par le projet ; la revue des rapports produits par l'unité de gestion. Il rendait compte au Comité de Pilotage Conjoint.
- Le CPC orientait et évaluait l'impact du projet dans le cadre global de la mise en oeuvre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix.

Ces trois entités ont collaboré étroitement et prenaient des décisions par consensus pour la bonne marche des activités du projet.

3.2 Les procédures d'acquisition des biens et des approvisionnements.

Les fonds alloués au projet ont été gérés directement par le PNUD selon ses règles et procédures de ce dernier. Un chargé de l'administration et des finances fournissait des données relatives aux activités du projet au PNUD sur base d'un plan d'achat élaboré par le projet et validé par la Direction du PNUD. Les fournisseurs des services au projet étaient payés sur base d'analyse d'avantage comparatif par la Banque partenaire du PNUD, la BCB.

3.3. Le système de suivi-évaluation et incorporation des leçons apprises dans le projet

Le Bureau d'Appui au Comité de Pilotage Conjoint supervisait les activités de suivi-évaluation des activités des organes de l'Unité de Gestion du projet, du CTS et du CPC. Au cours des réunions de ces organes des recommandations et des orientations étaient faites et exécutées par l'unité de gestion du projet.

L'Unité Conjointe de Suivi-Evaluation sous tutelle du Bureau de la Représentante Exécutive Adjointe du Secrétaire Général a élaboré une base de données sur les indicateurs des projets du FCP. Ce travail a permis un meilleur suivi des résultats des projets.

Tous ces organes ont fait régulièrement des descentes pour vérifier l'exécution des recommandations faites en plus des rapports et comptes rendus fournis par les projets. L'unité de gestion du projet adapte les activités sur base des leçons apprises au cours de l'exécution et en informe le CPC et le CTS.

3.4. Rapport sur l'évaluation et leçons apprises sur le projet.

De façon spécifique, ce projet qui visait à réhabiliter et assainir dix-sept casernes déjà existantes qui servent à l'hébergement des hommes de troupes.

Le travail de relocalisation de réinsertion sociale des familles vivant dans les casernes s'est effectué pour faciliter le travail des entreprises de construction. Ces familles étaient longtemps condamnées à vivre une vie précaire dans les casernes militaires. Le casernement des troupes a été une réussite et plusieurs positions militaires ont été supprimées (environ 240 sur 250 préalablement identifiées avant le projet). Le commandement a ensuite élaboré un nouveau bloc programme d'instruction dans les casernes.

Le casernement et le retour progressif des troupes dans les casernes a permis la réduction de multiples violations de droits de l'homme souvent occasionnées par les corps en uniforme en général et les militaires en particulier.

IV. Résultats.

Progrès des résultats atteints par rapport aux objectifs escomptés sur la période.

De façon spécifique, ce projet a permis de réhabiliter et assainir dix-sept casernes déjà existantes qui servent à l'hébergement des hommes de troupes. La réalisation de cet objectif permet également de consolider le processus d'intégration dont est issue la FDN. En effet, le casernement des membres de la FDN dans des infrastructures appropriées facilitera même dans le futur un renforcement de ses structures de commandement et de contrôle notamment des stocks d'armes et de munitions. Ceci favorise la création d'un environnement propice à la professionnalisation du corps, ainsi qu'une amélioration de la discipline, ce qui résulterait en une réduction du nombre des violations perpétrées par certains membres de la FDN à l'encontre de la population.

Réalisation des objectifs à court terme du projet.

L'état de délabrement des infrastructures existantes et le fait que leur capacité était insuffisante pour accueillir les effectifs actuels de la FDN faisaient que ses membres étaient éparpillés à travers tout le pays sur des "positions militaires". La dissémination des militaires rend difficile la formation et la restructuration du corps.

Ils vivaient dans des conditions précaires, peu favorables à la professionnalisation du corps, et souvent aux crochets de la population avoisinante avec des conséquences néfastes pour cette population civile (corvées, actes de violence, vols, viols, vagabondage sexuel, transmission élevée du VIH/SIDA). Le retour de la paix et de la sécurité au Burundi devraient s'accompagner d'un retour dans les casernes des membres de la FDN. Actuellement, sur les dix-sept casernes, quatorze d'entre elles viennent d'être réceptionnées. Les militaires ont donc commencé à rentrer dans les casernes réhabilitées.

Ce casernement des troupes va donc réduire les violations des droits de la personne humaine envers les populations civiles. Il facilitera également le renforcement de la discipline militaire et le professionnalisme de la FDN.

Résultats atteints et la part des bénéficiaires.

Pour le moment, nonante pour cent (90%) des effectifs des militaires ont regagné les casernes réhabilitées. Le travail de réhabilitation a été confié à des entreprises locales de construction. Ce phénomène a permis de renforcer les capacités des compagnies locales en exécutant des travaux de réhabilitation (souvent délicats) dans des délais courts. Les ressources humaines des entreprises ont accru leur expérience dans la gestion des chantiers très particuliers. Sur ce, plusieurs petites entreprises et associations locales ont approvisionné les chantiers et leurs ménages ont augmenté leur pouvoir d'achat.

Au cours de l'exécution du projet, les responsables ont largement pris en compte les éléments transversaux comme le genre, le VIH/SIDA, l'environnement et les personnes vulnérables.

Le travail sur chantier a permis aux populations environnantes des casernes notamment les plus vulnérables de gagner de l'emploi et ont amélioré leurs revenus.

Dans la mise en œuvre de ce projet, la dimension genre a été fortement prise en compte sur les chantiers. En effet, trente pour cent (35%) des effectifs sur les chantiers étaient constitués des femmes, soit comme ingénieurs, chefs de chantiers et aides maçons. De même, plusieurs centaines de démobilisés ont été engagés dans ces travaux.

Le casernement et la suppression des positions militaires ont contribué à la réduction des violences liées au genre. La relocalisation et la réinsertion sociale des familles vivant dans les casernes concernaient essentiellement de femmes, des veuves et orphelins des militaires longtemps condamnés à vivre une vie précaire dans les casernes militaires. Cette vie augmentait leur potentiel de vulnérabilité à l'infection au VIH/SIDA.

Le projet a contribué également à la sauvegarde de l'environnement dans la mesure où les travaux de réhabilitation visent essentiellement la réparation des systèmes d'évacuation sanitaire qui étaient très défectueux.

Retards, Contraintes et Solutions envisagées.

Le projet a été adopté par le CPC au mois d'Avril 2007 et approuvé par New York le 23 Août de la même année. Pendant cette période, les ingénieurs du MDNAC étaient entrain de finaliser le cahier des charges. Tout au long de la mise en œuvre, les différents organes de décision se sont rendus compte que l'ensemble des activités prévues ne pouvait pas se réaliser en une année préalablement fixée. En ce qui concerne le travail des entreprises de réhabilitation, la présence des familles déplacées dans les casernes a retardé le travail des différentes compagnies. Le CPC a été obligé de développer et d'adopter un autre projet pour réinstaller et réinsérer lesdites familles. Bien plus, la requête du MDNAC du financement additionnel pour le forage d'eau dans les casernes où il n'y a pas d'eau et la construction de deux cuisines additionnelles a eu des répercussions sur la durée du projet.

Liste des partenaires clés et leur collaboration pour l'atteinte des résultats.

Les principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre de ce projet sont notamment le PNUD, le CTS, le CPC, le MDNAC, le MSN ainsi que les entreprises de construction.

L'unité de gestion du projet a été responsable pour la mise en œuvre et le suivi réguliers des activités ainsi que la production périodique des rapports narratifs et financiers.

Le Comité Technique de Suivi était responsable auprès du Comité de Pilotage Conjoint pour le suivi périodique des résultats achevés par le projet, ainsi que la revue des rapports produits par l'unité de gestion.

Le Comité de Pilotage quant à lui a été responsable pour l'évaluation de l'impact du projet dans le cadre global de la mise en œuvre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix.

Les MDNAC et le MSN ont eu pour rôle de capitaliser les intrants nationaux pour la réussite des objectifs du projet. Ils avaient désigné à cet effet, un directeur national qui siégeait au CTS en tant que co-directeur de ce comité.

V. Prochaines étapes du projet.

Au cours de cette année, le projet a réalisé un taux d'exécution budgétaire global égal à 98,4%. Le projet a été clôturé malgré qu'il y ait beaucoup d'autres activités à réaliser notamment :

- Le chantier d'une des casernes n'a pas encore été terminé en raison de la non performance de l'entreprise attributaire de ce marché. Le PNUD envisage casser son contrat et le confier à une autre structure pour parachever les travaux,
- Plusieurs chantiers constitués de nouvelles constructions additionnelles se poursuivent : l'état d'avancement était estimé à 45% à la décision de la clôture du projet, d'autres contrats de constructions additionnelles venaient d'être signés,
- Les travaux d'adduction en eau potable venaient de commencer avec la signature des contrats,
- Tous ces chantiers nécessitaient une surveillance des travaux dans ces casernes pour maximiser la qualité des travaux et l'objectif de la réhabilitation.

En définitive, au cours de cette année, ce projet a contribué de façon significative à consolider la paix. Le pays a pour objectif de former une nouvelle armée nationale, professionnelle, républicaine et respectueuse de l'Etat de droit. La réhabilitation des casernes et le retour des troupes dans des infrastructures appropriées est un moyen de jeter les bases pour améliorer la discipline et la professionnalisation des corps de défense.

Ce professionnalisme de la FDN a été démontré au cours de cette année notamment dans la sécurisation du processus électoral où les corps de défense et de sécurité ont joué un rôle crucial.

FIN.